



ENQUETE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de

la s.a. CHIMAC,

rue de Renory 26/2, 4102 SERAING (OUGREE),

en vue d'obtenir le permis unique pour intégrer un pré-broyeur pour les flows, aménager des magasins, réaménager des stockages selon la classification CLP, installer une nouvelle cuve de formulation, déplacer un équipement de conditionnement des flows, construire un parking et des bâtiments sanitaires, installer une nouvelle ligne de formulation de flows, installer des conteneurs frigorifiques, étendre des bains-maries et installer une cuve de déchargement sur un bien situé rue de Renory 26/2, 4102 SERAING (OUGREE).

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
04/09/2018	10/09/2018	Service des autorisations Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING Le 25/09/2018 à 9 h 00.	Collège communal Hôtel de ville place Communale 4100 SERAING

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au service des autorisations, Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING (Tel. : 04/330.87.66), aux jours et heures suivants :

- le mardi de 7 h 45 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h 30 ;
- le jeudi de 7 h 45 à 11 h 45 (de 17 h 00 à 20 h uniquement sur rendez-vous) ;
- le vendredi de 7 h 45 à 11 h 45.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies durant les heures d'ouverture précitées, par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet. Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du conseiller en environnement (service des autorisations, Cité administrative, place Kuborn 5, 4100 SERAING ; Tel. : 04/330.87.66) ou, à défaut, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué (Service public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIEGE; Tel. : 04/224.54.11.).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal de la VILLE DE SERAING.

A SERAING, le 04/09/2018

Le Bourgmestre.

A. MATHOT

